



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 26 février 2019 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2019-98

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 30 JANVIER ET 6 FÉVRIER 2019**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 30 janvier et 6 février 2019 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2019-99

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT – ARÉNA SABOURIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - ISABELLE N. MIRON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement de l'aréna Sabourin, dossier RS-18-422, comme illustré au plan numéro CRO-18-683 du 26 janvier 2019, le tout afin :

d'implanter une zone de stationnement limité:

**Endroit**

**En vigueur**

Stationnement de l'aréna Sabourin

3 h  
7 h à 17 h  
Lundi au vendredi  
Excepté usagers de l'aréna ou indication contraire

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-683 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-100

**PROLONGATION DE LA PÉRIODE - DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR L'AUTOROUTE 50, ENTRE LA MONTÉE PAIEMENT ET LE BOULEVARD LABROSSE - DISTRICT ÉLECTORAUX DU VERSANT ET DE BELLEVUE - DANIEL CHAMPAGNE ET PIERRE LANTHIER**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec doit réaliser des travaux d'urgence pour rétablir le drainage sous l'autoroute 50 et le boulevard des Entreprises suite à l'affaissement d'un ponceau majeur sous l'autoroute;

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro CE-2018-805 a été adoptée au comité exécutif du 31 octobre 2018 pour autoriser des travaux le dimanche en dérogation au règlement numéro 44-2203 entre le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et la fin février 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux devaient débuter le 1<sup>er</sup> novembre 2018 mais ont été retardés au mois de février 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** compte tenu des conditions météorologiques et de circulation, les travaux pourraient s'échelonner sur les mois de février, mars et avril 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** compte tenu de la nécessité de compléter le plus rapidement possible, les travaux seront réalisés du lundi au dimanche entre 7 h et 21 h;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser le ministère des Transports du Québec à faire réaliser les travaux d'urgence de rétablissement du drainage sous l'autoroute 50 et le boulevard des Entreprises tous les dimanches du 3 mars au 14 avril 2019;
- demande au ministère des Transports du Québec d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2019-101

**SOUMISSION 2018 SP 137 - MODERNISATION DES ASCENSEURS – ÉDIFICE PIERRE-PAPIN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Ascenseurs Thyssen Krupp Canada Ltée, 1151, rue Parisien, Ottawa, Ontario, K1B 4W4, pour la réalisation des travaux de modernisation des ascenseurs de l'édifice Pierre-Papin, pour un montant total approximatif de 359 296,87 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 décembre 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15002-003-19323	328 085,93 \$	Plan directeur électromécanique – 16-2041 - Ascenseurs – Édifice Pierre-Papin
04-13493	15 625,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	15 585,94 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2019.

Adoptée

CE-2019-102

**SOUSSION 2018 SP 260 - REMPLACEMENT DU PONCEAU DU RUISSEAU WABASSEE SOUS LA RUE NOTRE-DAME - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme 6369472 Canada inc., Équinoxe JMP, 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour les travaux du projet de remplacement du ponceau du ruisseau Wabassée sous la rue Notre-Dame, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 1 168 920,61 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 janvier 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser l'entrepreneur à réaliser des travaux le dimanche ou la nuit et à faire fonctionner en continu une (des) pompe(s) alimentée(s) par une (des) génératrice(s) dont le bruit perçu la nuit par les occupants d'immeubles à hébergement pourrait être supérieur à 55 dBA, dans le cadre du projet de remplacement du ponceau du ruisseau Wabassée sous la rue Notre-Dame.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18010-206-19324	110 443,70 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – 17-3088 – Rue Notre-Dame, entre le chemin du Lac et le boulevard Labrosse - Pavage
18-18010-207-19325	51 468,02 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – 17-3088 – Rue Notre-Dame, entre le chemin du Lac et le boulevard Labrosse - Aqueduc
18-18010-208-19326	905 468,60 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – 17-3088 – Rue Notre-Dame, entre le chemin du Lac et le boulevard Labrosse - Égouts
04-13493	50 833,69 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	50 706,60 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2019.

Adoptée

CE-2019-103

**SOUSSION 2018 SP 303 - MARQUAGE DE CHAUSSÉE 2019 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour le marquage de chaussée pour divers secteurs de la Ville, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour une période d'un an, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions respectives déposées le 18 décembre 2018, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes à savoir :

**Section 1 – Marquage longitudinal**

Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.), 13, rue Industrielle, Sainte-Cécile-De-Milton, Québec, J0E 2C0, pour un montant total approximatif de 240 696,02 \$ incluant les taxes.

**Section 2 – Marquage secondaire – Secteurs de Hull et d'Aylmer**

Société de Marquage du Québec, 51, rue Gaston-Dumoulin, suite 101, Blainville, Québec, J7C 6B4, pour un montant total approximatif de 198 479,04 \$ incluant les taxes.

**Section 3 – Marquage secondaire – Secteurs de Gatineau, de Buckingham et de Masson-Angers**

Société de Marquage du Québec, 51, rue Gaston-Dumoulin, suite 101, Blainville, Québec, J7C 6B4, pour un montant total approximatif de 175 409,02 \$ incluant les taxes.

**Section 4 – Marquage hors chaussée**

9709789 Canada inc. / Proligne, 923, rang Sainte-Madeleine, Saint-André-Avellin, Québec, J0V 1W0, pour un montant total approximatif de 34 184,72 \$ incluant les taxes.

Le contrat sera d'une durée d'un an, et ce, à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif de la Ville de Gatineau, avec la possibilité de le prolonger pour quatre périodes additionnelles d'une année.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31530-521 – Lignage de rues, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Si les options de renouvellement sont retenues, les prix unitaires seront alors indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2019.

Adoptée

CE-2019-104

**SOUSSION 2018 SP 306 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - MESURES DE MODÉRATION À LA CIRCULATION 2019-2020****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme SNC-Lavalin inc., 420, boulevard Maloney, bureau 6, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le projet de mesures de modération à la circulation 2019-2020 pour un montant approximatif de 186 883,24 \$ incluant les taxes. Le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 29 janvier 2019, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30829-007-19327	136 649,31 \$	Travaux de mesures d'atténuation de la vitesse - 18-3060 – Modération à la circulation 2019-2020
06-30793-007-19328	34 000,00 \$	Aménagement de sentiers récréatifs et liens cyclables - 18-3060 - Lien entre la rue Isabelle et le boulevard de la Cité-des-Jeunes
04-13493	8 127,12 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 106,81 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2019.

Adoptée

CE-2019-105

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –  
BOULEVARD MAISONNEUVE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT -  
CÉDRIC TESSIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur le boulevard Maisonneuve, dossier RS-18-383, comme illustré au plan numéro CRO-18-666 du 17 janvier 2019, le tout afin :

d'implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Maisonneuve	Est	À partir du boulevard des Allumettières, sur une distance de 62 m vers le nord	En tout temps Excepté autobus
Maisonneuve	Est	À partir de la rue Saint-Étienne, sur une distance de 60 m vers le sud	6 h à 9 h 15 h à 18 h Lundi au vendredi
Maisonneuve	Est	À partir de la rue Saint-Étienne, sur une distance de 50 m vers le nord	6 h à 9 h 15 h à 18 h Lundi au vendredi
Maisonneuve	Est	À partir d'un point situé à 50 m au nord de la rue Saint-Étienne, sur une distance de 35 m vers le nord	En tout temps Excepté autobus
Maisonneuve	Est	À partir de la rue de Verdun, sur une distance de 44 m vers le sud	6 h à 9 h 15 h à 18 h Lundi au vendredi
Maisonneuve	Est	À partir de la rue de Verdun, sur une distance de 204 m vers le nord	6 h à 9 h 15 h à 18 h Lundi au vendredi
Maisonneuve	Est	À partir du boulevard Sacré-Cœur, sur une distance de 50 m vers le sud	En tout temps

d'implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Maisonneuve	Est	À partir de la rue Saint-Étienne, sur une distance de 60 m vers le sud	1 h 9 h à 15 h Lundi au vendredi
Maisonneuve	Est	À partir de la rue Saint-Étienne, sur une distance de 50 m vers le nord	1 h 9 h à 15 h Lundi au vendredi
Maisonneuve	Est	À partir de la rue de Verdun, sur une distance de 44 m vers le sud	1 h 9 h à 15 h Lundi au vendredi
Maisonneuve	Est	À partir de la rue de Verdun, sur une distance de 204 m vers le nord	1 h 9 h à 15 h Lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-666 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

**CE-2019-106**

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DUMAS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Dumas, dossier RS-19-015, comme illustré au plan numéro CRO-19-040 du 4 février 2019, le tout afin :

d'implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Dumas	Sud	À partir d'un point situé à 94 m à l'ouest du boulevard Saint-Joseph, sur une distance de 15 m vers l'ouest	2 h 9 h à 16 h Lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-040 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-107

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –  
RUE BOILEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS –  
MARC CARRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Boileau, dossier RS-18-400, comme illustré au plan numéro CRO-19-006 du 17 janvier 2019, le tout afin :

d'implanter une zone de stationnement interdit :

<b><u>Rue</u></b>	<b><u>Côtés</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
Boileau	Nord et sud	Au complet	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-006 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-108

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE JAMES -  
DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue James, dossier RS-18-401, comme illustré au plan numéro CRO-19-037 du 27 janvier 2019, le tout afin :

d'implanter une zone de stationnement interdit :

<b><u>Rue</u></b>	<b><u>Côté</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
James	Est	De la rue Maclaren Est, sur une distance de 15 m vers le sud	En tout temps

Implanter une zone de stationnement limité :

<b><u>Rue</u></b>	<b><u>Côté</u></b>	<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
James	Est	À partir d'un point situé à 15 m au sud de la rue Maclaren Est, sur une distance de 21 m vers le sud	2 h 7 h à 17 h

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-037 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-109

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - CENTRE SPORTIF DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement du centre sportif de Buckingham situé au 485, rue James, dossier RS-19-022, comme illustré au plan numéro CRO-19-020 du 26 janvier 2019, le tout afin :

d'implanter une zone de stationnement limité :

<b><u>Endroit</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
Stationnement du 485, rue James	3 h 7 h à 17 h Lundi au vendredi Excepté usagers de l'aréna ou indication contraire

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-020 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-110

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - SOUMISSION 2015 SP 222 - VALORISATION DES BIOSOLIDES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2015-982	---	Uteau (division de 6608604 Canada inc.)	Valorisation des biosolides	515 231,71 \$	9 décembre 2018 au 8 décembre 2019	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**CONSIDÉRANT QUE** les prix soumis par la firme précitée sont valides et que des années optionnelles sont prévues au contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'environnement désire se prévaloir de la première année optionnelle prévue au contrat :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la direction du Service de l'environnement à se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 25 novembre 2015.



Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41460-451 - Dépenses granulation - Usine de traitement des eaux usées - Enfouissement, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2019.

Adoptée

CE-2019-111

**SOUSSION 2018 SP 247 - LOCATION DE VÉHICULES LÉGERS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat pour le service de location de véhicules légers aux firmes apparaissant au tableau révisé des prix reçus, ci-joint, selon les prix unitaires incluant les taxes, mentionnés en regard de chacun d'eux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées le 10 décembre 2018, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Le contrat prendra effet le 1<sup>er</sup> mars 2019 et se terminera le 29 février 2020.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget 2020 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2019.

Adoptée

CE-2019-112

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-05 POUR UN MONTANT TOTAL DE 446 557,55 \$ POUR LA PÉRIODE DU 31 JANVIER AU 6 FÉVRIER 2019**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-05 d'un montant de 446 557,55 \$ pour la période du 31 janvier au 6 février 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2019.

Adoptée

CE-2019-113

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 3 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 5 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 5 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 4**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 3, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 5, la liste des réquisitions numéro 5 ainsi que la liste des embauches numéro 4 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 3	Pièces de comptes à payer	21 728,32 \$	4 au 8 février 2019
Liste PD numéro 5	Pièces de comptes à payer	191 840,40 \$	4 au 8 février 2019
Liste des réquisitions numéro 5	Pièces de comptes à payer	3 089,78 \$	4 au 8 février 2019
Liste des embauches numéro 4	Embauche du personnel temporaire	253 153,68 \$	27 janvier au 2 février 2019

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2019.

Adoptée

CE-2019-114

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-06 POUR UN MONTANT TOTAL DE 491 906,48 \$ POUR LA PÉRIODE DU 7 AU 13 FÉVRIER 2019**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-06 d'un montant de 491 906,48 \$ pour la période du 7 au 13 février 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2019.

Adoptée

CE-2019-115

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 4 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 6 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 6 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 5**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 4, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 6, la liste des réquisitions numéro 6 ainsi que la liste des embauches numéro 5 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 4	Pièces de comptes à payer	19 452,28 \$	11 au 15 février 2019
Liste PD numéro 6	Pièces de comptes à payer	599 374,75 \$	11 au 15 février 2019
Liste des réquisitions numéro 6	Pièces de comptes à payer	11 260,73 \$	11 au 15 février 2019
Liste des embauches numéro 5	Embauche du personnel temporaire	485 666,59 \$	3 au 9 février 2019

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2019.

Adoptée

CE-2019-116

**EXTINCTION DE DEUX SERVITUDES - RUES GEORGES ET IRMA-LEVASSEUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**

**CONSIDÉRANT QU'**il existe une servitude d'aqueduc, d'égouts, de passage à pieds et en véhicule en faveur de la Ville de Gatineau publiée au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Papineau, le 24 juillet 1963 sous le numéro 96 282 sur des parties des lots 12D-2 et 12D-5, rang 3, Canton de Buckingham, circonscription foncière de Papineau;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe une servitude de passage à pied et en véhicule et une servitude d'empiètement pour le maintien d'une remise, d'un perron et d'une piscine tant qu'ils existeront, publiées au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Papineau, le 9 mai 1995 sous le numéro 244 898 sur des parties des lots 12D-2 et 12D-5, rang 3, Canton de Buckingham, circonscription foncière de Papineau, lesquels ont été détruits, mettant fin aux servitudes;

**CONSIDÉRANT QUE** suite au nouveau projet de développement résidentiel, les lots affectés des servitudes ont fait l'objet de plusieurs modifications cadastrales et que les rues ont été aménagées et les infrastructures ont été installées, en conséquence ces servitudes ne sont plus requises;

**CONSIDÉRANT QUE** les droits publiés aux termes de ces servitudes entravent les droits du propriétaire de ces immeubles et que l'extinction de ces servitudes n'a aucune incidence pour la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à l'extinction de ces servitudes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'extinction des servitudes publiées au Bureau de la circonscription foncière de Papineau sous les numéros 244 898 et 96 282.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2019-117

**ENTENTE DE SERVICES D'ENTRETIEN ET RÉALISATION D'AMÉLIORATIONS DU PROGICIEL D'ÉVALUATION - ANNÉE 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de services d'entretien du progiciel d'évaluation ÉquiVal est échue depuis le 31 décembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de services de réalisation d'améliorations du progiciel d'évaluation ÉquiVal viendra, elle est également échue depuis le 31 décembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise la protection des droits exclusifs tels que les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives, et ce, en vertu de l'article 573.3, 6<sup>e</sup> alinéa de la Loi sur les cités et villes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Solutions Consortech inc. pour les services d'entretien du progiciel d'évaluation ÉquiVal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 pour un montant de 89 542,53 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité adjuge également un contrat à la firme Solutions Consortech inc. pour les services de réalisation d'améliorations au progiciel d'évaluation ÉquiVal pour un montant maximal de 111 928,16 \$ incluant les taxes. Le contrat sera valide du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les contrats.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-15100-555-19321	81 764,26 \$	Évaluation – Entretien de logiciels
02-15100-555-19322	102 205,33 \$	Évaluation - Entretien de logiciels
04-13493	8 761,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 739,60 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 février 2019.

Adoptée

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

1. Dépôt de la liste des subventions du budget discrétionnaire des membres du conseil – Période du mois de janvier 2019

CE-2019-118

**SOUSSION 2018 SP 176 - REHAUSSEMENT DU SYSTÈME DE PRISE DE COPIES - SERVICE DE L'INFORMATIQUE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme ESI Technologie inc., pour un montant total de 481 667,81 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 septembre 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires pour l'entretien et le support au budget des années 2020 à 2024 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16004-002-19329	306 420,65 \$	Projet numéro 64 - Mettre en place les sites de relève et mécanique - Matériels
02-13450-555-19330	26 681,25 \$	Informatique – Infrastructures – Entretien de logiciels
04-13493	15 863,89 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	15 824,23 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 février 2019.

Adoptée

CE-2019-119

**SOUSSION 2018 SP 289 - ÉDIFICE DANIEL-LAFORTUNE - RELOCALISATION DU FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme D.L.S Construction inc., 1910, chemin Pink, Gatineau, Québec, J9J 3N9, pour les travaux de relocalisation des bureaux du Festival de montgolfières de Gatineau à l'Édifice Daniel-Lafortune, sur la base des prix forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 170 163 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 février 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13010-007-19331	130 381,50 \$	Réfection des centres communautaires et culturels - 18-2007 – Relocalisation des bureaux du Festival de montgolfières de Gatineau – Centre communautaire Daniel-Lafortune
18-14020-015-19332	25 000,00 \$	Travaux en accessibilité universelle – 18-2007 – Relocalisation des bureaux du Festival de montgolfières de Gatineau
04-13493	7 400,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 381,50 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 février 2019.

Adoptée

CE-2019-120

**SOUSSION 2018 SP 239 - FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES VÉHICULAIRES AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Hypertech Systèmes inc., 2800, rue Einstein, bureau 060, Québec, Québec, G1X 4N8, pour la fourniture d'équipements informatiques véhiculaires, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 197 326,07 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 26 octobre 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11-18011-001-19333	180 185,00 \$	Maintien des infrastructures technologiques - Mise à jour des systèmes téléphoniques
04-13493	8 581,26 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 559,81 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 février 2019.

Adoptée

CE-2019-121

**AUTORISER L'AJUSTEMENT DU COÛT DES HONORAIRES - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - PROJET DE RÉFECTION DE LA PILE CENTRALE DU PONT BOYCE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-347 du 2 avril 2014, adjugeait un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c. pour la fourniture des services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis et pour 25 jours de surveillance en résidence des travaux de réfection de la pile centrale du pont Boyce, pour un montant de 56 337,75 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-397 du 25 mai 2016, autorisait un premier ajustement de 11 256,05 \$ au mandat de services professionnels de la firme CIMA+, s.e.n.c. pour la réalisation d'un relevé bathymétrique et d'une demande d'autorisation auprès du ministère des Pêches et Océans Canada, pour un montant total après ajustement de 67 593,80 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-688 du 31 août 2016, adjugeait à la firme Ross & Anglin Limitée, un contrat pour les travaux du projet de réfection de la pile centrale du pont Boyce, pour une durée de travaux de 84 jours consécutifs de calendrier;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 6 346,62 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu de la délégation de pouvoir numéro 142436 pour le prolongement de la surveillance en résidence excédent la durée de 25 jours estimés pour les travaux réalisés entre le 14 septembre et le 11 novembre 2016 pour un total de six jours de surveillance additionnelle;

**CONSIDÉRANT QU'**un ajustement des honoraires professionnels au montant de 46 380,67 \$ incluant les taxes, est requis pour le prolongement de la surveillance en résidence pour les travaux réalisés entre le 11 novembre et le 23 décembre 2016 et entre le 2 août et le 10 octobre 2017 pour un total de 42 jours de surveillance additionnelle. Le montant calculé comprend l'ajustement selon la durée de surveillance et les taux prévus contractuellement;

**CONSIDÉRANT QUE** divers ajustements des honoraires professionnels totalisant un montant de 39 820,08 \$ incluant les taxes, sont requis pour la validation des hypothèses de conception et la gestion des nombreux imprévus de chantier découlant du degré de détérioration et de la géométrie réelle de la semelle à réparer;

**CONSIDÉRANT QUE** la somme des ajustements présentés dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit de 10 % de la valeur initiale du contrat dans le cas présent;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 142436 au montant de 6 346,62 \$ incluant les taxes;
- approuve l'ajustement du coût des honoraires au montant de 86 200,75 \$ incluant les taxes, à la firme CIMA+, s.e.n.c. dans le cadre du projet de réfection de la pile centrale du pont Boyce, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 92 547,37 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 160 141,17 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-16001-004-19334	78 712,78 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – C-12-022 - Pile centrale - Pont Boyce
04-13493	3 748,67 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 739,30 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 février 2019.

Adoptée

**CE-2019-122**

### **ENTENTE VISANT L'ACQUISITION ET LA LICENCE D'UTILISATION DU PROGICIEL GOCITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-602 du 28 juin 2017, octroyait un contrat à la firme Fujitsu Conseil (Canada) inc. pour l'acquisition d'une solution intégrée pour la confection de la modernisation de la matrice graphique pour un montant total de 547 361,72 \$ incluant les taxes, et que ce dernier n'incluait pas la maintenance;

**CONSIDÉRANT QUE** les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants, et ce, en vertu de l'article 573.3, 6<sup>e</sup> alinéa de la Loi sur les cités et villes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ****QUE** ce comité :

- approuve l'entente visant l'acquisition et la licence d'utilisation du progiciel GOcité entre la Ville de Gatineau et la Ville de Longueuil et Fujitsu Conseil (Canada) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 décembre 2020;
- autorise le directeur du Service de l'informatique à signer l'entente;
- autorise le trésorier à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2020 à 2022 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 février 2019.

Adoptée

**CE-2019-123****RENOUVELLEMENT DU BAIL POUR 2019, 2020 ET 2021 AU 183, CHEMIN FREEMAN POUR LA GYMNASTIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le secteur de Hull a besoin d'un site pour la pratique de la gymnastique;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet de palestre qui regrouperait des services pour les secteurs d'Aylmer et de Hull est en cours de planification;

**CONSIDÉRANT QUE** le bail pour la location du 183, chemin Freeman vient à échéance le 31 décembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties désirent renouveler le bail du 183, chemin Freeman pour les trois prochaines années :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ****QUE** ce comité autorise :

- le renouvellement du bail du 183, chemin Freeman pour les années 2019, 2020 et 2021;
- le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier de signer le bail de location du 183, chemin Freeman pour deux ans plus une année d'option à la discrétion de la Ville, au coût annuel de 143 935,44 \$ plus les taxes, en plus d'assumer les frais énergétiques estimés à 11 429, 94 \$ annuellement, plus les taxes;
- le trésorier à prévoir au budget des années 2020 et 2021, le cas échéant, les sommes nécessaires aux paiements du loyer ainsi que les frais énergétiques.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-71040-511-19335	151 114,22 \$	Gestion des protocoles et utilisation des plateaux – Location d'espaces
02-71040-681-19336	8 589,99 \$	Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Électricité
02-71040-682-19337	3 409,99 \$	Gestion des protocoles et utilisation des plateaux - Gaz
04-13493	7 768,27 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 748,86 \$	TVQ à recevoir - Ristourne



Un certificat du trésorier a été émis le 25 février 2019.

Adoptée

CE-2019-124

**SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA VILLE DE GATINEAU - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À LA VILLE DE GATINEAU POUR LA PARTICIPATION DE SON CORPS DE POLICE AU COMITÉ ACCES TABAC POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2018-2019**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité ACCES Tabac (Actions concertées pour contrer les économies souterraines) vise à enrayer le commerce illégal du tabac au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité ACCES Tabac est une initiative gouvernementale destinée à lutter contre le commerce illégal du tabac sur le territoire du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité ACCES Tabac est fondé sur la concertation entre les corps de police du Québec et les ministères et organismes gouvernementaux du Québec concernés;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité ACCES Tabac a pour objectif d'assurer le respect du régime fiscal et de rétablir l'ordre dans l'activité commerciale du tabac en diminuant la concurrence déloyale et en luttant contre la commercialisation illicite du tabac au sein de marchés parallèles;

**CONSIDÉRANT QUE** le rôle du ministre consiste notamment à assurer la coordination du Comité ACCES Tabac ainsi que la formation de policiers en matière de contrebande de tabac;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité ACCES Tabac est coordonné par le ministère de la Sécurité publique et entièrement financé par le ministère des Finances du Québec :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise :

- La signature du protocole d'entente à intervenir entre le ministère de la Sécurité publique et la Ville de Gatineau, officialisant la participation du Service de police de la Ville de Gatineau au Comité ACCES Tabac pour l'exercice financier 2018-2019;
- Le directeur du Service de police et en son absence le directeur adjoint à signer les documents donnant suite à la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-29400-000 – Recouvrement de tiers – Sécurité publique, au projet 11866, mais entièrement compensés par le ministère des Finances du Québec.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Adoptée

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

2. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau – Période du 3 au 30 janvier 2019

CE-2019-125

**FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉS AQUATIQUES**

**CONSIDÉRANT** la signature de la convention collective des salariés aquatiques le 16 juin 2015;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 14.02 à l'effet qu'un salarié ne peut se déclarer non disponible plus de deux sessions consécutives et qu'à défaut de fournir des disponibilités suivant cette période, l'employeur met fin au lien d'emploi;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 11.04 f) à l'effet qu'un salarié perd sa durée de service et son emploi lorsqu'il ne fournit aucune prestation de travail au cours d'une période de 12 mois;

**CONSIDÉRANT QU'**en application de ces articles, il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi des salariés aquatiques :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la fin d'emploi administrative des salariés aquatiques dont les numéros d'employé sont les suivants : 109418, 110545, 112471, 113752 et 114810.

Adoptée

CE-2019-126

**SUSPENSION SANS TRAITEMENT DE SEPT JOURS - EMPLOYÉ NUMÉRO 107259**

**CONSIDÉRANT** l'enquête et la décision du Comité de déontologie policière;

**CONSIDÉRANT QUE** le policier a reconnu l'inconduite qui lui est reprochée;

**CONSIDÉRANT QUE** cette sanction du Comité de déontologie est exécutoire :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité prend acte de la décision du Comité de déontologie d'imposer une sanction équivalente à une suspension sans traitement de sept jours ouvrables à l'employé numéro 107259 et autorise le Service de police à déterminer les dates de suspension.

Adoptée

---

**CÉDRIC TESSIER**  
Conseiller et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif